

7172 – Autres documents à caractère comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
14 mars 2019

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à dix-neuf heures trente*  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. Bouleau, Maire

Etaient présents :

MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, M. Colpin, Adjoint  
Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, Mme Cadier, M. Pelloille, Mmes Flandry, Escandon, MM. Dahmani, Delief, Hidas, Mme Pedro, M. Ravoyard, Mmes de Crémiers, Charentus, M. Cerveau, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mmes Bremond et Chevallier

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cornée à M. Cammal  
Mme Constantin à M. Laurent  
Mme Pereira à M. Tindillère

Secrétaire de séance : Mme Bourdin

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

**Délibération n° 2019/14**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Principal**

*Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Les documents budgétaires ont été mis à disposition dès le 14 mars 2019 au pôle des finances du Centre Administratif 3 chemin de Montfort.

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 12 mars 2019,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2018 du budget principal de la Ville.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

*Certifiée exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 26 mars 2019*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 27 mars 2019

Le Maire,  
Christian BOULEAU

